

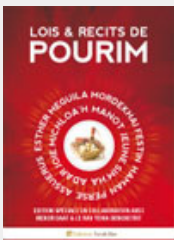


Traité Brakhot

Michna 5 - Chapitre 7

שתי חבורות שהיו אוכלות בבית אחד--בזמן שמקצתן רואין אלו את אלו, הרי אלו מצטרפין לזימון; ואם לאו, אלו מזמנין לעצמן, ואלו מזמנין לעצמן. ואין מברכין על היין, עד שייתן לתוכו מים, דברי רבי אליעזר; וחכמים אומרים, מברכין.

Deux groupes ont mangé [séparément] dans la même maison – si petit nombre voit les autres, ils peuvent se joignent [aux autres] pour le zimmoun ; et sinon, ceux-ci font zimmun pour eux-mêmes, et ceux-là font Zimmoun pour eux-mêmes. Et ils ne bénissent pas sur le vin tant qu'ils n'y ont pas ajouté l'eau (Méziga), Ce sont les paroles de Rabbi Eli'ézer ; et les Sages disent, on peut faire la bénédiction.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions